

LES AIDES DE CARCASSONNE AGGLO

Carcassonne Agglo accorde 2 types d'aides financières :

1) DES AIDES POUR LES PROPRIETAIRES QUI NE BENEFICIENT PAS DU PARCOURS « HABITER MIEUX SERENITE » DE L'ANAH

Ce dispositif vient en **complément du programme Ma Prime Rénov'** puisqu'elle cofinance exclusivement les projets déjà financés (sauf exception), et s'inscrit dans la continuité du parcours Régional d'accompagnement à la rénovation énergétique Rénov'Occitanie (instruction des dossiers après remise de l'audit énergétique Rénov'Occitnaie).

Les aides financières de Carcassonne Agglo sont mobilisables pour les immeubles de **plus de 15 ans** situés sur le territoire de l'Agglo.

• Qui est éligible?

L'aide financière est octroyée aux **propriétaires occupants** ou **baillleurs suivants** :

- Ne pas avoir bénéficié du programme Habiter Mieux Sérénité de l'ANAH dans les 5 années,
- le projet de travaux doit permettre d'atteindre un minimum de **40% de gain énergétique** après travaux (35% lorsque le projet permet l'atteinte du niveau ou de la performance BBC, soit l'étiquette A ou B).

Seuls les propriétaires, personnes physiques et morales de droit privé, peuvent déposer une demande de subvention pour l'amélioration de l'habitat :

- en nom propre,
- au nom d'une société civile immobilière,
- au nom d'un usufruit ou d'un nu propriétaire.

• Quels sont les montants des aides ?

- une prime de base de **1 500 €**.
- deux primes bonus de **1 000 €** chacune, cumulables entre elles, dans les cas suivants :
 - une prime pour l'utilisation de **matériaux biosourcés** dans le cas de travaux d'isolation ;
 - une prime pour tout chantier qui fera sortir le logement de la précarité énergétique, soit de l'étiquette énergétique **F ou G** avant travaux, avec obligation d'atteindre, a minima et respectivement, les étiquettes D ou E.

Les aides publiques, toutes confondues, ne pourront dépasser 80% du montant des travaux TTC (preuve de versement des cofinanceurs à l'appui).

Quelles sont les conditions de cumul avec les autres aides ?

	HMS	CEE	MaPrimeRénov'	Ecochèque de la Région	EcoPTZ	Aides des Caisses de retraite
Aides de Carcassonne Agglo pour les ménages hors « HMS » de l'ANAH	☹️	😊	😊	😊	😊	😊

2) DES AIDES POUR LES PROPRIETAIRES QUI BENEFICIENT DU PARCOURS « HABITER MIEUX SERENITE » DE L'ANAH

• **Qui est éligible et quel est le montant de l'aide ?**

Toute personne ou ménage qui est accompagné par Carcassonne Agglo dans le cadre de son parcours « Habiter Mieux Sérénité » de l'ANAH.

• **Quel montant ?**

Carcassonne Agglo accorde une aide de 200 € en complément des aides de l'ANAH, de l'Ecochèque et du Département.

• **Quelles sont les conditions de cumul avec les autres aides ?**

	HMS	CEE	MaPrimeRénov'	Ecochèque de la Région	EcoPTZ	Aides des Caisses de retraite
Aides de Carcassonne Agglo pour les ménages qui bénéficient « HMS »	😊	☹️	☹️	😊	😊	😊